



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 13.784.285 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le **Mercredi 26 juin 2024** à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**Le Président**



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 13.784.285 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

**PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 181.678.920 dinars et un résultat bénéficiaire de 5.637.248 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 232.492.168 dinars et un résultat bénéficiaire de 6.840.868 dinars dont 6.840.834 dinars part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 5.637.248 Dinars comme suit :

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice       | 5 637 248         |
| Report à Nouveau             | 7 786 525         |
| <b>Résultat disponible</b>   | <b>13 423 773</b> |
| Réserve Légale               | -                 |
| <b>Bénéfice distribuable</b> | <b>13 423 773</b> |
| Dividendes à distribuer      | -                 |
| Résultats reportés           | 13 423 773        |

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 13.784.285 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Sixième résolution**

Suite à l'appel à candidature lancé par le Conseil d'Administration réuni en date du 19/04/2024 et après la sélection effectuée par le comité Ad hoc des nominations créé par décision de ce dernier, l'Assemblée Générale approuve la candidature retenue d'un (1) membre indépendant et ce pour une période d'une année couvrant l'exercice 2024 renouvelable une seule fois, et qui est Monsieur.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur ..... ci-dessus cité présent, déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur Indépendant.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cent trente mille (130.000) dinars bruts et à la somme de douze mille (12.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.